

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 589** Subventions (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 11<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Ombre en Lumière et Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt-ASQP ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, à l'association Ombre en Lumière, 18, rue de l'Orillon 75011 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 14432, 2021\_10513.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, à l'association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt-ASQP Maison de la Vie Associative et Citoyenne, 8, rue du Général Renault 75011 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 17357, 2021\_09260.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**